

Don du citoyen Bourgal, de la commune de Gardanne (Bouches-du-Rhône) qui offre le montant de la liquidation de son office de notaire, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Bourgal, de la commune de Gardanne (Bouches-du-Rhône) qui offre le montant de la liquidation de son office de notaire, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 179-180;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22049_t1_0179_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

complices. Ce n'est que par la mort du dernier des conspirateurs que la vengeance du peuple français peut être pleinement satisfaite.

Francs républicains de Paris qui n'êtes pas restés étrangers à la victoire que viennent de remporter nos représentants sur l'afreuse tyrannie, nous sanctionnons pour notre part s'il en étoit besoin le décret portant que vos sections n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie. Recevés ici le tribut de reconnaissance que vous payent vos frères de Mirambeau pour avoir parfaitement rempli votre devoir. Au nom de l'amitié qui nous lie, au nom de l'intérêt et de la félicité de notre pays, n'ensensons jamais les personnes, attachons-nous à la République, à la liberté et à la Convention nationale, centre commun où tout va aboutir. Premières sentinelles de ce dépôt sacré, continués de veiller à sa conservation et ne souffrés jamais qu'on porte atteinte à la représentation nationale. Faites-la au contraire respecter de tout votre pouvoir; honorés-la toujours : c'est le moyen de vous honorer vous-mêmes aux yeux de tous vos frères des départements.

Et vous, citoyens représentans, poursuivés votre glorieuse carrière; accomplissés les heu-reuses destinées de la France en achevant le grand œuv[r]e que vous avés commancé. Le bonheur de votre patrie sera la digne récompense de vos travaux.

POITEVIN (*secrét.*), GIRAULT (*présid.*), GIRAUD (*secrét.*), DUBURG (*secrét.*), et une signature de secrétaire illisible.

2

La société populaire de Layrac, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne, invite la Convention nationale à rester à son poste; elle lui fait part qu'outre les dons qu'elle a déjà offerts à la patrie, elle vient d'en faire un nouveau en versant dans la caisse du receveur du district d'Agen la somme de 2 100 liv. pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul. des amis de la constitution de 1793, séante à Layrac, à la Conv.; Layrac, 1^{er} therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Tandis que vous mettiez à l'ordre du jour la probité, la justice et toutes les vertus, Pitt et ses partisans mettoient à l'ordre du jour le crime et l'assassinat. Voilà donc le résultat de la politique britannique. C'est en payant des malheureux assassins qu'elle prétend renverser la représentation nationale et la priver des plus ardens défenseurs de la cause du peuple. Grâce

immortelles te soient rendues, Etre des êtres ! Robespierre et Collot-d'Herbois vivent encore, ils siègent au milieu de nos augustes représentans; c'est ta main toute puissante qui a détourné le fer assassin dirigé par le crime.

Continuez, législateurs, que la rage impuis-sante des despotes coalisés n'abatte point votre courage, continuez tranquillement vos sublimes travaux et donnez à l'univers étonné le spectacle d'un gouvernement populaire consolidé dans un vaste empire. L'œil d'un grand peuple reconnoissant est ouvert sur vous et saura vous garantir des poignards que la tyrannie ne cesse d'aiguiser contre vous. Comptez sur la France entière, comptez sur ces généreux Parisiens qui depuis 5 ans ne cessent de combattre les aristocraties de toute espèce. Ils veillent continuellement sur le dépôt sacré que le peuple français leur a confié, et si quelque malheureux, séduit encore par l'or de Pitt et de Cobourg, osoit porter ses mains parricides sur vos personnes sacrées, nous sommes sûrs qu'ils trouveroient en eux autant de Geoffrois prêts aux dépends de leur vie, à le livrer à la vengeance des loix.

Pour nous, que la nature a placés à 200 lieues du centre de toutes les vertus, nous resterons inviolablement attachés à ces vrais Jacobins, la colonne la plus inébranlable de la révolution, et dont une foule d'intriguants et d'ambitieux auroient voulu nous détacher. Nous ne cesserons de faire tous les sacrifices que la patrie en danger exige de nous. A ceux que nous avons déjà faits nous venons d'en ajouter un nouveau : une somme de 2 100 [et] quelques livres vient d'être versée par notre société dans la caisse du receveur de notre district. Elle est destinée à nos braves volontaires qui répandent leur sang pour la défense de notre sainte liberté et dont le courage va sonner en peu de temps les derniers momens de l'agonie de tous les tyrans et de tous les despotes coalisés. S. et F. !

LA RIVIÈRE (*présid.*), DUCOLNET (*secrét.*), DALGRINS (*secrét.*).

3

Le citoyen Bourgal, de la commune de Gardanne, district d'Aix (1), déclare à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie, pour les frais de la guerre, du montant de la liquidation de l'office de notaire dont il étoit titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

[*Le cⁿ Bourgal, de la comm. de Gardanne, au présid. de la Conv.; Gardanne, 3 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Je ne possède rien autre dans ce bas monde qu'une créance sur l'Etat de 162 liv. 14 s. 10 d., provenant de la liquidation de l'office de notaire

(1) P.V., XLIII, 268.

(2) C 313, pl. 1269, p. 29. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl¹); J. Sablier, n^o 1505.

(1) Bouches-du-Rhône.

(2) P.V., XLIII, 268. Bⁱⁿ, 2 Fruct. (suppl¹).

(3) C 311, pl. 1235, p. 19.

dont je suis pourvu depuis l'année 1776 (stile esclave) dans cette commune de Gardanne, district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône (dans l'état n° 5 des créances liquidées le 11 floréal aux termes de l'article CCVI de la loi du 24 août).

Je te prie d'en agréer l'offrande que j'en fais à la patrie; elle servira à l'acquiescement des dettes de la République et à récompenser nos braves défenseurs qui ne cessent de bien mériter d'elle. Agréés aussi les hommages d'un vrai sans-culotte à la sainte Montagne dont tu es l'organe. Il ne cessera de faire des vœux pour elle et de dire sans cesse : vive la Montagne, vive la République, périsse les tyrans, les traîtres et les conspirateurs ! S. et F. !

BOURGAL (*notaire*).

4

L'administration du district de Gaillac, département du Tarn, félicite la Convention sur ses travaux et sur les succès des armes de la République; l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les despotes n'infestent plus de leurs brigandages le sol européen. Ils font part à la Convention qu'ils viennent d'envoyer à Paris, à l'adresse du caissier de l'administration des domaines, 1 328 marcs 3 onces d'argenterie, galons et étoffes d'or et d'argent provenant des dépouilles du culte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[L'administration du distr. de Gaillac, à la Conv.; Gaillac, s.d.] (2)

Citoyens représentans,

Les acclamations de la France entière prouvent la sagesse et la force des loix que vous donnez au peuple.

Les succès de nos armes et la fuite des esclaves témoignent à l'univers que vous savez commander la victoire et la faire servir à consolider les décrets par lesquels vous assurez notre bonheur.

L'administration du district de Gaillac a toujours partagé les sentimens des Français républicains. Comme eux, elle vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que les despotes n'infestent plus de leurs brigandages le sol européen.

Nous avons frémi le jour où le crime, soudoyé par la moderne Carthage, a voulu attenter à la vie d'hommes intrépides et vertueux.

Nous avons élevé vers l'Être suprême nos voix reconnoissantes lorsque vous avez proclamé son culte et démasqué les Hébertistes, prêtres aussi dangereux que ceux dont nous venions de secouer le joug.

(1) P.V., XLIII, 268-269. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl.); J. Fr., n°692.

(2) C 313, pl. 1252, p. 42.

Nous n'interrompons pas souvent le cours de vos travaux : nous pensons que la meilleure manière de féliciter la Convention nationale est d'exécuter avec énergie les loix qui émanent d'elle.

Vous apprendrez avec plaisir l'envoy que nous venons de faire à l'adresse du caissier établi près l'administration des domaines nationaux, consistant en 1 328 marcs 3 onces d'argenterie, galons et étoffes d'or et d'argent provenant de la dépouille du culte dans notre arrondissement : ces hochets par lesquels le peuple fut si longtems esclave serviront aujourd'hui à consolider sa liberté. S. et F. !

ALBENQUE (*présid.*), VIALAS (*agent nat.*), DEMAZIGNY (*secrét.*) et 8 autres signatures.

5

La société populaire de Caudecoste, district de Valence (1), invite la Convention nationale à rester à son poste et lui adresse l'état des dons faits à la patrie, tant par cette société que par la commune; elle ajoute qu'indépendamment de ces dons, elles ont fourni un cavalier, armé et équipé à leurs frais.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La sté des amis de la constitution de 1793 v.s. séant à Caudecoste, à la Conv.; Caudecoste, 1^{er} therm. II] (3)

Législateurs,

Que les ennemis de la liberté tremblent ! Que le peuple royalisé de la féroce Albion sente les coups vengeurs de la foudre partie de la Montagne ! Qu'il sache, ce peuple criminel, que son heure dernière va sonner, que nos ports retentissent des cris : périsse Albion, vive la République, que rien n'égale l'ardeur de nos marins !

Restés à votre poste, Montagnards inébranlables, tous vos décrets frappés au coin de la justice annoncent à l'univers étonné que toutes les vertus à l'ordre du jour président au maintien de votre gouvernement.

Les bons citoyens se sont sentis frappés du coup porté sur Collot-d'Herbois, ont frémi des entreprises des assassins envoyés par Pitt contre la personne sacrée de Robertspierre. Qu'il guérisse ce brave Geoffroi qui a sauvé les jours d'un ami du peuple ! Qu'avec les auteurs du salut de la patrie il trouve une place au Panthéon ! Tels sont les sentimens des citoyens composant la société régénérée des amis de la constitution de 1793 v.s. séant à Caudecoste.

Cette société a fait don à la patrie des objets suivans, savoir en linge envoyé au district : 239 chemises, 87 draps de lit, une nape, 11 mouchoirs, 18 paires bas de fil, 27 pièces linge de

(1) Lot-et-Garonne.

(2) P.V., XLIII, 269.

(3) C 316, pl. 1269, p. 27, 28. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl.).